



Monsieur mon Frere,

J'espere que la consideration des priors importu-
 nos de mes amis vous fera prendre en bonne part
 mon importunite a l'accoustume. C'est toujours
 avec ces clauses *Quo ad fides tua dignitatem patetur.*
 M. Catonbach Burgomaister de Zuyphor donneur
 de la pte dorer vous recommande la vanne ment
 de son braufers. *Quod tibi videtur rectum* est
 dicas aut facias. Hier apres midi M. de Niderhorst
 apres possession de sa place au Conseil sans prejudice
 de personnes. Le Receveur de Poivre a ses arrests
 en son logis par la femme de M. N. Meyens Siller de S. A. pour
 obtenir son payement en vertu de la assignation de S. A.
 A. Le Tresorier scait l'intention de S. A. et connoit
 que les assignations donnees portent execution pa-
 ris et tantmoins il ose divertir ces deniers affectez
 aux Canonicos, a contemps & hors de necessite. Sid
 ista visio non est mea. Js scay qu'on se plaindra de ces
 procedures & qu'on s'arrochera plus volontiers aux im-
 pertinences d'une femme qu'aux fautes du Tresorier.
 Mais j'estime que l'honneur de la cour de la maison
 consistent plus a faire valoir les assignations que
 toute autres choses. Js vous envoie le testament de
 M. Grotius un peu trop misericors qu'on fait courre
 ici comme d'une jupon moue que moy. Par les vers joints

vous parler de consideration de quelle passion on honore de mesme de M. de Niderhorst
 de Niderhorst. Et par son luyg rapport a quoi a tordre leur Pute et d'ordre de Coleragues. All's
 a qu'il y a des qui ne veulent faire accord que si pour nous en mesme savent de S. A. en l'employ
 de Niderhorst de mes pades d'accourentie a cette favorable copains de moy q'mis luy p'ble aussi
 istans mesme plus p'cederables qu'autrement. Js plus d'Etat de l'honnairit qu'on
 d'ordre au s'aves de S. A. et de l'ordre de Bault que de s'apercevoir a approuver leur desir. Qui d'adbrant
 d'adbrant. Et ce n'est pas a moy de p'romette que l'huant est d'office. S. A. scait bien que je s'ave au luy

et que je n'ontons rien auprès des autres dont il se
sont, et peut servir en cette occasion. Ce que je remarque
que pour vous faire comprendre que je ne suis pas
pour m'expliquer sur cette ouverture à la requête
de prouins fois de celle de S.A. Je n'en dis pas pour
tant ceci a vos honneurs pour ne donner occasion
de songer a moi en ces affaires. Vous vous souvenez
ce que je vous en avoit écrit adavant a quoi je ne rap
porte de vous demour
Monsieur mesfrs

ad d'abord
ad d'abord
ad d'abord

Cette lettre
fut adressée
à d'Althou
à d'Althou

18. Nov. 1665. J. H. de laet door gwojsars a lli
Et ce n'est pas a moy de promettre que non wants cost office J. H. de laet door gwojsars a lli

18. Nov. 1665.

Monsieur
Monsieur de Zuylichem
Chevalier Conseiller et
Secr^{re} de Son Altesse
en la messe



